Situation de l'exercice N : *Clôturé*
Monnaie d'impression : *EUR*

(1) **BILAN SIMPLIFIE**

N° 2033-A

Désignation de l'entreprise : SARL AB SOCIAL
Adresse de l'entreprise : 21 Rue de l'Ancienne Eglise
67760 GAMBSHEIM

Numéro SIRET : 983 438 318 00013 — Code APE : 7022Z

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 — Durée de l'exercice précédent : 1

Exercice clos le, en N : 31/12/2024 — N-1

ACTIF		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	. Fonds commercial (010)		(012)		
	. Autres (014)		(016)		
Immobilisations corporelles (028)			(030)		
Immobilisations financières (1) (040)			(042)		
Total I (5) (044)			(048)		
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS	Matières premières, appros. en cours de production (050)		(052)		
	Marchandises (060)		(062)		
Avances et acomptes versés sur commandes (064)			(066)		
Créances (2)	. Clients et comptes rattachés (068)	69	(070)	69	
	. Autres (3) (072)	97	(074)	97	
Valeurs mobilières de placement (080)		15	(082)	15	
Disponibilités (084)		793	(086)	793	
Charges constatées d'avance (2) (092)			(094)		
Total II (096)		974	(098)	974	
Total général (I + II) (110)		974	(112)	974	

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	120	260	
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées (dont réserve spéciale des + values à long terme 129)	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales 131)	132		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	70	
Provisions réglementées	140		
Total I	142	330	
Provisions pour risques et charges — Total II	154		
DETTES (4)			
Emprunts et dettes assimilées	156	246	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	166	44	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	353	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	644	
Total général (I + II + III)	180	974	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'1 an	193	(4)	Dont dettes à plus d'1 an	195
(2)	Dont créances à plus d'1 an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

AB SOCIAL
Société A Responsabilité Limitée au capital de 260 Euros
Siège social : 21 Rue de l'Ancienne Eglise
67760 GAMBSHEIM
983 438 318 RCS B 983438318

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3.01.2025

Le 3.01.2025,
A 10 heures,

Les associées de la société Aliona ANDREEVA et Béatrice BONNIN se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance faite par lettre simple adressée à chaque associée.

L'Assemblée est présidée par Béatrice BONNIN, en sa qualité de Gérante de la Société.

Le Président de séance constate que l'ensemble des associées sont présentes ou représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associées,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 31.12.2024,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées et tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AM BB

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31.12.2024**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé,

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 31.12.2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire approuve, conformément aux dispositions de l'article 1843 du Code civil et l'article L210-6 du Code de commerce, les opérations réalisées ainsi que les actes et engagements pris par Aliona Mikaelyan et Béatrice Bonnin en qualité des fondatrices de la Société pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tels que listés dans l'état annexé au présent procès-verbal. Elles décide que la Société reprendra à son compte tous ces actes, engagements et opérations comme si elle-même les avait passés dès son origine.

En conséquence, l'Assemblée donne aux gérantes quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 70 Euros de la manière suivante :

AM BB

- 70 Euros au report à nouveau créditeur.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, aucune distribution de dividendes n'a jamais eu lieu.

La Gérante – Président de séance
Madame Béatrice BONNIN



La Gérante
Madame Aliona MIKAELYAN



